



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-195

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2019

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2019-06-03-007 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES PARIS 18E CLIGNANCOURT (2 pages)	Page 3
75-2019-06-03-010 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE de Paris 10ème Nord (2 pages)	Page 6
75-2019-06-03-009 - Délégations de signature pour le pôle gestion publique État (15 pages)	Page 9
75-2019-06-03-008 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts 6 Juin 2019 (6 pages)	Page 25

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

75-2019-06-03-003 - Arrêté portant délégation de signature au titre de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) (2 pages)	Page 32
75-2019-06-03-001 - Arrêté portant délégation de signature au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris (Programme 147) (2 pages)	Page 35
75-2019-06-03-002 - Arrêté portant délégation de signature au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) (2 pages)	Page 38
75-2019-05-27-006 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à certains agents de la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (4 pages)	Page 41
75-2019-06-03-004 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Olivier ANDRE, directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris. (6 pages)	Page 46

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-06-03-007

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SERVICE
DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
PARIS 18E CLIGNANCOURT

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
PARIS 18E CLIGNANCOURT
4 RUE BOUCRY 75018 PARIS

Arrêté portant délégation de signature

en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le Chef de Service Comptable, responsable du Service des Impôts des Entreprises de PARIS 18E CLIGNANCOURT.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme CHARITONSKY Estelle, inspectrice et M LE PLOMB Stéphane, inspecteur, adjoints au responsable du Service des Impôts des Entreprises de PARIS 18E CLIGNANCOURT, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 30 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 20.000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 50 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, y compris les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
AFRICA Joris	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
BIZENGA Joignisleine	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
CYRILLE Catherine	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
EYMAS Cédric	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
FERRO Céline	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
GUILLIER Laurent	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
LAGHA Ilhem	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
PLESDIN Françoise	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
MITZINMACKER Michel	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
TUFAN Donus	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
VENARD Frédéric	Contrôleur	10 000 €	8 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous :

Nom et prénom des agents	grade
BIZENGA Joignisleine	Contrôleuse
EYMAS Cédric	Contrôleur
FERRO Céline	Contrôleuse
VENARD Frédéric	Contrôleur
MUSLEWSKI Cathie	Agent

à effet de signer :

1°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 3 juin 2019

Le Chef de Service Comptable

(signé)

Jean-Pierre CASTET

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-06-03-010

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE de
Paris 10ème Nord

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
SIE de Paris 10ème Nord
5 cité Paradis
75475 paris cedex 10

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Annie CASTELLI, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 10ème Nord
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Marie-Françoise SAMUEL, chargée de mission auprès du responsable du SIE de Paris 10ème Nord, du 15 mai 2019 au 23 août 2019 à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CAURETTE-PHILIPPON Corinne	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
ANDRIATOMPO RAHARISON Dina	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BIEHLER Frédéric	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BRIDOUX Coralie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DELLIS Daniel	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
GALEOTTI Corinne	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
GEAY Elodie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
GIROUD Gautier	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MANGIONE Stephane	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PLAISEY Fabiola	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
AUDOUIN Francois	Agent	2 000 €	2 000 €
BALESTIE Catherine	Agent	2 000 €	2 000 €
BRUET Nicolas	Agent	2 000 €	2 000 €
CLOTILDE Tatiana	Agent	2 000 €	2 000 €
DESAINT DENIS Maxime	Agent	2 000 €	2 000 €
GENIN Florent	Agent	2 000 €	2 000 €
RAKOTONIRINA Andry	Agent	2 000 €	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 03 Juin 2019

Le comptable, responsable de S.I.E.

signé

Annie CASTELLI

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-06-03-009

Délégations de signature pour le pôle gestion publique État

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-
FRANCE ET DE PARIS
94 rue Réaumur
75 104 PARIS CEDEX 02

A Paris, le 3 juin 2019

Délégations de signature pour le pôle gestion publique État

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction
régionale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction
générale des finances publiques

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des
finances publiques

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des
finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, administrateur
général des finances publiques en qualité de directeur des finances publiques d'Île-de-France et
du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant
au 9 octobre 2017 la date d'installation de M. Pierre-Louis MARIEL dans les fonctions de
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

ARRETE

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux
attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément
et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée
à :

I – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Comptabilité - autres Opérations de l'État et Action économique et financière

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Mme Régine LALLE, Administratrice des Finances publiques, Cheffe du Département Comptabilité - autres Opérations de l'État et Action économique et financière reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion Publique État.

M. Dominique MOLLARD, Administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division Comptabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur Régional des Finances Publiques, du Responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptabilité et autres opérations de l'État.

M. Hervé RAMONDOU, Administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division Recettes non fiscales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptabilité et autres opérations de l'État.

Mme Christine BARDINAL, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, cheffe de la division Services financiers, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptabilité et autres opérations de l'État.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

COMPTABILITÉ - AUTRES OPÉRATIONS DE L'ÉTAT ET ACTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE	
DIVISION DE L'ACTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Eric DEUTSCH Administrateur des Finances publiques Adjoint Adjoint du cheffe de la division	Signer les documents entrant dans les attributions de la Division de l'Action Économique et Financière.
Mme Sylvie PESQUET Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe du cheffe de la division	Signer les documents entrant dans les attributions de la Division de l'Action Économique et Financière.
M. Godefroy JUMEAU Inspecteur des Finances publiques	Signer les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires.
M. Édouard GALLEGRO Inspecteur des Finances publiques	- Signer les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires. - Signer les documents concernant la mission d'appui à l'autorité de gestion du programme national FSE et IEJ.
Mme Isabelle CALLARD Inspectrice des Finances publiques	Signer les certifications des dépenses communautaires.
M. Henri SICARD Inspecteur des Finances publiques	Signer les certifications des dépenses communautaires
Mme Thiarra LOUANGA Inspectrice des Finances publiques	- Signer les certifications des dépenses communautaires. - Signer les documents entrant dans les attributions de la division Action économique et financière concernant le programme URBACT
M. Pierre OLIVE Contrôleur principal des Finances publiques	Signer les certifications des dépenses communautaires
DIVISION COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Frédéric CAMELO CASSAN Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec les services »	- Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec les Services », - Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, - Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, - Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement, - Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services.

Mme Chantal STONS Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au chef du service Comptabilité Générale « Relations avec les services »	• Signer les bordereaux d'envoi, les rejets, les déclarations de recettes et les différents courriers du service, les bordereaux d'envoi de mandat cash à destination de La Banque Postale, • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service (signature informatique).
Mme Géraldine LE PICARD Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale – « Relations avec le réseau », • Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement, • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services.
Mme Nadine GUILLOT Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe à la responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau », • Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement.
Mme Anne VILLAROYA Contrôleur principal des Finances publiques Adjointe à la responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau », • Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement.
M. Georges GRENIER Contrôleur principal des Finances publiques Service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »	• Signer les courriers relatifs au secteur « excédent de versement – lettres chèques ».
Mme Isabelle CALMANT Contrôleur des Finances publiques Service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »	• Signer les courriers relatifs au secteur « excédent de versement – lettres chèques ».

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

DIVISION COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom	Pouvoir
Mme Clémence MONTPONT Agent administratif des Finances publiques Service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »	• Signer les courriers relatifs au secteur « excédent de versement – lettres chèques ».
M. Pierre RESSEGUIER Inspecteur des Finances publiques Responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts », • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement.
M. Jean-Sébastien SIRE Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du Service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts », • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement.

DIVISION RECETTES NON FISCALES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Olivier WURMSER Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD) jusqu'au 30 juin 2019	• Signer : - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles, - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion, - les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, - les fiches d'écriture du service, - les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 20 000 €, - les levées de prescription dans la limite de 20 000 €, - les lettres-chèques dans la limite de 20 000 €.
M. Gérard JOUVE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD) à partir du 1 ^{er} juillet 2019	• Signer : - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion, - les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, - les fiches d'écriture du service, - les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 20 000 €, - les levées de prescription dans la limite de 20 000 €, - les lettres-chèques dans la limite de 20 000 €.
M. Jean PENTIER Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)	• Signer : - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles, - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion, - les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, - les fiches d'écriture du service, - les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, - les levées de prescription dans la limite de 5 000 €, - les lettres-chèques dans la limite de 500 €.
Mme Dany SALMON Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)	• Signer : • les déclarations de recettes, • les reconnaissances de dépôts, • les bordereaux d'envoi, • les accusés de réception, • les attestations de paiement, • les bordereaux de situation,

	• les lettres de retenues pour pensions civiles, • les lettres de désistement, • les pièces pour le compte de gestion, • les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, • les fiches d'écriture du service, • les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, • les levées de prescription dans la limite de 5 000 €, • les lettres-chèques dans la limite de 500 €.
--	---

DIVISION RECETTES NON FISCALES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Gaëlle SAUVAGE Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)	• Signer : - les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 € et les mises en demeure sans limitation de montant, - les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 10 000 €, - les propositions d'admissions en non-valeur, pour les titres émis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), suite à clôture pour insuffisance d'actifs, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €, - les délais établis par la Banque de France dans le cadre des plans de rétablissements personnels, - les déclarations de créance en matière de procédures collectives et les plans de surendettement de la BDF, - les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers, - les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis, - les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 5 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers.
Mme Liliane LIENART Inspectrice des Finances publiques Chargée de mission à la division des recettes non fiscales	• Signer : - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 €, - les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 5 000 €, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, - les déclarations de créance en matière de procédures collectives, les plans de surendettement de la BDF,

	- les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers, - les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis, les demandes de renseignements adressées aux débiteurs de produits divers sollicitant la remise gracieuse de leur dette, - les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 1 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers.
DIVISION RECETTES NON FISCALES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Nadège DAMPIERRE Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au chef du service	• Signer : - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les mainlevées pour les créances dans la limite de 5 000 €, - les mises en demeure, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5000 €, - les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €, - les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers.
Mme Sylvie PENTIER Contrôleuse des Finances Publiques Chef du secteur recouvrement contentieux	• Signer : - les déclarations de recettes, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement et les déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 1 000 €, - les délais de paiement inférieurs à 12 mois pour des dettes dans la limite de 10 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 5 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majoration pour un montant dans la limite de 1 000 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000 € et les plans de surendettement jusqu'à 5 000 €. - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.
M. Régis GUALBERT Agent des Finances Publiques Chef Adjoint du secteur	• Signer : - les déclarations de recettes, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement et les déclarations de dépôts de chèques,

recouvrement contentieux	- les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 1 000 €, - les délais de paiement inférieurs à 12 mois pour des dettes dans la limite de 10 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 5 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majoration pour un montant dans la limite de 1 000 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000 € et les plans de surendettement jusqu'à 5 000 €. - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.
Mme Viviane OSTOLOGUE Contrôleuse des Finances publiques Chef du secteur débiteurs publics / personnes morales de droit privé/Office Français de l'immigration et de l'intégration	• Signer : - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les mainlevées pour les créances dans la limite de 5 000 €, - les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 1 000 €, - les saisies à tiers détenteur dans la limite de 30 000 €, - les mises en demeure dans la limite de 50 000 €, - les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €, - les remises gracieuses et les annulations de majoration et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000 €. - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.
DIVISION DES RECETTES NON FISCALES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Sylvie BOUVARD , Contrôleur des Finances Publiques	Signer : - les bordereaux d'envoi, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les remises gracieuses et les annulations de majoration pour un montant dans la limite de 500 €, - l'octroi de délai de paiement conforme à la proposition du débiteur dans la limite de 5 000€ et pour une durée de 4 mois au maximum ; - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.
Mme Lutesse CLAIRE , Contrôleur des Finances Publiques	
Mme Mélanie DELAMARCHE , Contrôleur des Finances Publiques	
Mme Marie-Noëlle BLANCHET-DEBAILLEUX , Contrôleur des Finances Publiques	
Mme Khadija ELMIOU , Contrôleur des Finances Publiques	
M. Joël GUILLOT , Contrôleur des Finances Publiques	
M. Olivier KLEIN , Contrôleur des Finances Publiques	
M. Jean-Emmanuel	

ROCHE-BECKER , Contrôleur des Finances Publiques	
M. Gildas THEFFO, Contrôleur des Finances Publiques	
Mme Karine AHMED-LALOUL, Agent des Finances Publiques	Signer : - les bordereaux d'envoi, - les demandes d'enquête après des différents organismes, - les remises gracieuses et les annulations de majoration pour un montant dans la limite de 500 €, - l'octroi de délai de paiement conforme à la proposition du débiteur dans la limite de 5 000€ et pou une durée de 4 mois au maximum ; - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.
Mme Jeanne BASSERES, Agent des Finances Publiques	
Mme Anne-Charlotte BELORGEY, Agent des Finances Publiques	
M. Christophe BRICE, Agent des Finances Publiques	
Mme Céline FECIL, Agent des Finances Publiques	
Mme Florence GRUNDMAN, Agent des Finances Publiques	
Mme Alice-Reine MANTEL, Agent des Finances Publiques	
M. Frédéric TABARDEL, Agent des Finances Publiques	

DIVISION DES SERVICES FINANCIERS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Catherine DE SOUZA Inspectrice des Finances publiques Cheffe du service Accueil-Guichet	- Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, - Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, - Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, - Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).
M. Thierry MORIS Contrôleur des Finances publiques Adjoint à la cheffe du service Service Accueil-Guichet	- Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, - Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, - Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, - Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée). - Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.
Mme Isabelle CANAL Contrôleuse des Finances publiques Service Accueil-Guichet	- Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, - Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, - Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, - Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).
M. Stéphane AMARZIT Agent administratif principal des Finances publiques Service Accueil Guichet	Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.
M. David MALOVEC Agent administratif principal des Finances publiques Service Accueil-Guichet	Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.
M. Jean-Marc LEMASSON Inspecteur des Finances publiques Chef du service Dépôts de Fonds au Trésor	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.
M. Sébastien DENIMAL Contrôleur des Finances publiques Adjoint au chef du service Dépôts de Fonds au Trésor	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.
DIVISION DES SERVICES FINANCIERS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Hélène ROCHE Contrôleuse principale des finances publiques Adjointe au chef du service Dépôts de Fonds au Trésor	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.

M. Nicolas VARACHE Contrôleur des Finances publiques Adjoint au chef du service Dépôts de Fonds au Trésor	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.
---	--

II – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Dépenses de l'État

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Mme Françoise TUCOO, Administratrice des Finances publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle Gestion publique État.
Mme Françoise MOTARD, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, en charge de la division Paye, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.
Mme Sylvie VAUGUET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, cheffe de la division Dépense, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.
M. Jérôme LACORE, Inspecteur principal des Finances publiques, chef de la Division Pensions, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

DÉPENSES DE L'ÉTAT	
DIVISION PAYE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Pierrette FERREIRA Inspectrice divisionnaire des Finances publiques adjointe à la responsable de la division Paye	Signer pour toutes les affaires relevant de la division Paye
M. Vincent RICHARD	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant de la

Contrôleur des Finances publiques	cellule « Études » et du service Comptabilité Oppositions, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Philippe HUET Contrôleur des Finances publiques	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant de la cellule « Études », ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Thierry DELATRE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Liaison-Rémunérations A	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Jean-Louis PUGIBET Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons-Rémunérations A	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Françoise FRODEAU-CARTIER Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe au responsable du service Liaison-Rémunérations A	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Magali BUZELIN Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Liaison-Rémunérations B	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Yannick DESPREZ Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons-Rémunérations B	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Christel BERDIER Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons-Rémunérations B	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception

Mme Marie-Laure BERTHOU Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Comptabilité Oppositions	• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Audrey BRELEUR Contrôleur des Finances publiques Cellule comptabilité	• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Coralie BEAUGARD Contrôleuse des Finances publiques Cellule comptabilité	• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

DIVISION DEPENSE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Joseph BERTRAND Inspecteur des Finances publiques Chef du service SFACT	• Signer : - Les ordres de paiement, - Les rejets à la demande de l'ordonnateur, - Les relances sur DP d'intérêts moratoires, - Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (erreur d'assignation), - Les validations impossibles CHORUS, - Les erreurs de codification de la dépense, - Les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Angela BERTRAND Contrôleuse principale des Finances publiques Adjoint au chef du service SFACT	• Signer : - Les ordres de paiement, - Les rejets à la demande de l'ordonnateur, - Les relances sur DP d'intérêts moratoires, - Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (erreur d'assignation), - Les validations impossibles dans CHORUS, - Les erreurs de codification de la dépense, - Les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Odile MORA Inspectrice des Finances publiques Cheffe du service SF2D	• Signer : - Les ordres de paiement, - Les rejets à la demande de l'ordonnateur, - Les relances sur DP d'intérêts moratoires, - Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (erreur d'assignation), - Les validations impossibles dans CHORUS, - Les erreurs de codification de la dépense, - Les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Thierry ALIGE Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint à la cheffe du service SF2D	• Signer : - Les ordres de paiement, - Les rejets à la demande de l'ordonnateur, - Les relances sur DP d'intérêts moratoires, - Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (erreur d'assignation), - Les validations impossibles dans CHORUS, - Les erreurs de codification de la dépense, - Les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

M. René MENTION Inspecteur des Finances publiques Chef du service Dépense Règlement	- Signer les documents entrant dans les attributions du service, les ordres de paiement établis au titre des comptes 401-7, 404-7, 467-1518, les mentions « vu bon à payer » apposées sur les ordres de paiement, les ordres de paiement établis en vue du règlement des retenues effectuées, - Signer les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception, - Valider les virements magnétiques pour son service, - Valider les DSOCO émises sous procédures Chorus.
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Danièle RENAUDON Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe au chef du service Dépense Règlement	- Signer les documents entrant dans les attributions du service, les ordres de paiement établis au titre des comptes 401-7, 404-7, 467-1518, les mentions « vu bon à payer » apposées sur les ordres de paiement émis, les mentions sur les ordres de paiement, les ordres de paiement établis en vue du règlement des retenues effectuées. - Signer les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception, - Valider les virements magnétiques du service. - Valider les DSOCO émises sous procédure Chorus
M. Jean-Luc HABY Contrôleur principal des Finances publiques	- Signer les documents entrant dans les attributions du service, les ordres de paiement établis au titre des comptes 401-7, 404-7, 467-1518, 541-1, 541-3, les mentions « vu bon à payer » apposées sur les ordres de paiement, les ordres de paiement établis en vue du règlement des retenues effectuées. - Valider les DSOCO émises sous procédures Chorus, - Signer les correspondances courantes émanant du service ainsi que les envois de documents et accusés de réception
Mme Karine PETIT Inspectrice des Finances publiques Cheffe du service Régies	- Signer pour le service des régies : - les remises de service des régisseurs, - les relances aux régisseurs (balances mensuelles et états d'emploi), - les rejets de dépenses, - les certificats pour la souscription au cautionnement des régisseurs, - les lettres de délivrance des quitus aux régisseurs, - les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusé de réception.
M. Dominique SALESSE Contrôleur des Finances publiques Adjoint à la cheffe du service Régies	- Signer pour le service des régies : - les remises de service des régisseurs, - les relances aux régisseurs (balances mensuelles et états d'emploi), - les rejets de dépenses, - les certificats pour la souscription au cautionnement des régisseurs, - les lettres de délivrance des quitus aux régisseurs, - les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusé de réception.

DIVISION PENSIONS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Alberte DELAPORTE	Signer les documents entrant dans les attributions du service

Inspectrice des Finances publiques Adjointe au responsable du CGR	• Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service y compris ceux des échéances de pension et signer les bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR.
M. Fabrice GIRARD Contrôleur principal des Finances publiques Responsable de gestion	• Signer les documents entrant dans les attributions du service, à l'exception des ordres de paiement, des titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre. • Valider les virements magnétiques des échéances de pension
Mme Isabelle POUZOLS Contrôleuse principale des Finances publiques Responsable de gestion	• Signer les documents entrant dans les attributions du service, à l'exception des ordres de paiement, titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre. • Valider les virements magnétiques des échéances de pension
Mme Carine THOUARD Contrôleuse principale des Finances publiques Responsable de gestion	• Signer les documents entrant dans les attributions du service à l'exception des ordres de paiement, titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre. • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service y compris ceux des échéances de pension et signer les bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

Signé

Pierre-Louis MARIEL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-06-03-008

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de contentieux et de
gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe
II au code général des impôts 6 Juin 2019

Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 3 juin 2019

Nom - Prénom	Responsables des services	
	Services des Impôts des Entreprises :	
MERON Laurence	Paris 1er	
COMTE Martine	Paris 2	
GUILLIER Jean-Loup	Paris 3ème	
VANSUYT Marie	Paris 4ème	
RECOUPÉ Nelly	Paris 5ème	
ARRIGHI Dominique	Paris 6ème	
VERGUIN Pierre	Paris 7ème	
ARCHER Katia	Paris 8ème Champs-Élysées	
GAILLARD Françoise	Paris 8ème Europe Haussmann	
FROMAGEOT Patricia	Paris 8ème Rome Madeleine	
SPIRIDION Eric	Paris 8ème Roule	
DESCAMPS Jean-Michel	Paris 9ème Est	
FIZET Patrick	Paris 9ème Ouest	
CASTELLI Annie	Paris 10ème Nord	
PONS Jean Michel	Paris 10ème Sud	
CAUVET Fatima	Paris 11ème Saint-Ambroise	
LETOILE Dominique	Paris 11ème Folie-Méricourt	
BOYER Philippe	Paris 11ème Ledru-Rollin	
GUISELIN Dominique	Paris 12ème Daumesnil	
LAVALLEE Marie-Laurence	Paris 12ème Picpus	
DELACHAPELLE Françoise	Paris 13ème	
DELACHAPELLE Eric	Paris 14ème	
TOUCHAIS Michel	Paris 15ème Est	
TAMAIN Michel	Paris 15ème Grenelle Javel	
HUBERTY Alain	Paris 16ème Sud	
MORVAN Alain	Paris 16ème Chaillot	
BOURMIER Philippe	Paris 16ème Porte-Dauphine	
LIEGEOIS Mireille	Paris 17ème Batignolles	
CHAIX Michel	Paris 17ème Les Ternes	

CUISSET Carole
CASTET Jean-Pierre
LEMAIRE Pascal
CLAIR André
MARMISSE Patrick
HADDOUCHE Jean-François
TREVISAN-SALLES Catherine

GUIGUES Fabienne
CARUBIA Michèle
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse
DANTON Brigitte
COLOMBE Didier
TCHAM Samia
GABELOTEAU Hervé
ROCHE Alain
BEUNEUX Brigitte
PIN Odile
GEOFFRAY Sylvie
ROUX Nadia
GREGOIRE Thierry
BROCHET Françoise
CANO José
CHABAS Laurent
SERVOZ Daniel
GUISELIN-WOLFF Marie-Rose
GUIGUES Roland
CARDEAU Pierre
MEURVILLE Anne
DURET Jean-Jacques
GROSS Jean-Yves
FOUCHER Sylvie
SERRA-SEGUI Lisa
CHAUSSY Claire
PALIX Gérard
GUIBON François
DUPLAIX Annick, p.i
GUICHARNAUD Françoise

Paris 17ème Monceau Epinettes
Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or
Paris 18ème Grandes-Carrières
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

Services des Impôts des Particuliers :

Paris 1er-2ème
Paris 3ème - 4ème
Paris 5ème
Paris 6ème
Paris 7ème
Paris 8ème
Paris 9ème
Paris 10ème
Paris 11ème Oberkampf
Paris 11ème Ledru-Rollin
Paris 12ème Daumesnil
Paris 12ème Picpus
Paris 13ème La Gare
Paris 13ème Maison-Blanche
Paris 14ème Montparnasse
Paris 14ème Alésia
Paris 15ème Saint-Lambert
Paris 15ème Grenelle-Javel
Paris 15ème Necker
Paris 16ème Porte-Dauphine
Paris 16ème Auteuil
Paris 16ème La Muette
Paris 17ème Saint Petersburg
Paris 17ème Reims
Paris 18ème Boucry
Paris 18ème Grandes Carrières
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

 AROLD Didier
 AULARD Denis
 AROLD Didier, p.i.
 LABIE Anne-Marie
 RICHARD François, p.i
 RICHARD François
 GINESTOUX Bernadette, p.i
 MROZEK Patrick, p.i
 DAVID René, p.i
 DAVID René, p.i
 MARCAILLOU Marie-Claude, p.i
 FISCHER Eve-Laurence

BOUTHIER Pascal
 DUFRESNE Jean Christophe
 JUILLARD Véronique

MURA William
 MERCIER FELICES Martine
 REYNAUD Isabelle
 LAJUGIE Jean-Paul
 MANDIN Maël
 CONTOUT Carole
 DUPERRIER Françoise
 BOUTANT Bruno
 NEIGE Henri
 COUDERC Sandra
 BUFORT Édith
 HERNANDO Marie-Claude
 GREEF Pascale
 SIMONOT Claire
 LE DU Lucile
 GUINARD Matthieu
 FRANZOI Daniel
 CRIMIER Agnès

Services de Publicité Foncière :

Paris 1er bureau
 Paris 2ème bureau
 Paris 3ème bureau
 Paris 4ème bureau
 Paris 5ème bureau
 Paris 6ème bureau
 Paris 7ème bureau
 Paris 8ème bureau
 Paris 9ème bureau
 Paris 10ème bureau
 Paris 11ème bureau
 Paris 12ème bureau

Services Départementaux d'Enregistrement

Saint Lazare
 Saint Hyacinthe
 Saint Sulpice

Brigades :

1ère brigade de vérification Paris Centre
 4ème brigade de vérification Paris Centre
 6ème brigade de vérification Paris Centre
 7ème brigade de vérification Paris Centre
 9ème brigade de vérification Paris Centre
 11ème brigade de vérification Paris Centre
 14ème brigade de vérification Paris Centre
 15ème brigade de vérification Paris Centre
 1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre
 2ème brigade de vérification Paris Est
 3ème brigade de vérification Paris Est
 4ème brigade de vérification Paris Est
 5ème brigade de vérification Paris Est
 7ème brigade de vérification Paris Est
 Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est
 1ère brigade de vérification Paris Nord
 2ème brigade de vérification Paris Nord
 5ème brigade de vérification Paris Nord

LEFORT-LEVEQUE Nathalie	6ème brigade de vérification Paris Nord
MARILLER Serge	7ème brigade de vérification Paris Nord
MARTICHON Brigitte	8ème brigade de vérification Paris Nord
PERRIN Françoise	9ème brigade de vérification Paris Nord
LATUS César	10ème brigade de vérification Paris Nord
DEVALS Philippe	1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
BUFFIERE Christine	2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
ROUSSET Philippe, p.i	1ère brigade de vérification Paris Ouest
VUGHT Christian	5ème brigade de vérification Paris Ouest
LAMBERT Didier	6ème brigade de vérification Paris Ouest
GAVEN Samuel	8ème brigade de vérification Paris Ouest
MESTRUDE Claire	9ème brigade de vérification Paris Ouest
	10ème brigade de vérification Paris Ouest
	12ème brigade de vérification Paris Ouest
CHARTRAIN Daniel	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
FRANCOIS Nathalie, p.i	2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
FRANCOIS Nathalie	1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
FAVRE Bernard	2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
ROSSI Frédérique	3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
TARIDEC Gilles	2ème brigade de vérification Paris Sud
BESNARD MANGIN Caroline	5ème brigade de vérification Paris Sud
GAMRACY Nicole	6ème brigade de vérification Paris Sud
CHIRON Carine	7ème brigade de vérification Paris Sud
DE MONTELLA Alain	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud
BERTHIER Lucile	Brigade Patrimoniale Paris Sud
BERTHIER Lucile, p.i.	---
MORGAND Jean-Michel	Pôles Contrôle Expertise
SALLES Agnès	Pôle contrôle expertise Paris 1er
MARTINI Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 2ème
BOISSON Sophie, p.i	Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
LANTERI Pierre, p.i	Pôle contrôle expertise Paris 5ème
LANTERI Pierre	Pôle contrôle expertise Paris 6ème
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème
TESTEVUIDE Eliane	Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Élysées Europe Haussmann
LAGRENÉ Denis	Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome
DUBOIS Frédéric	Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche
POREYE Thérèse Marie	Pôle contrôle expertise Paris 9ème
DELVERT-IGLESIAS Pascal	Pôle contrôle expertise Paris 10ème
	Pôle contrôle expertise Paris 11ème

BONNET Dominique	Pôle contrôle expertise Paris 12ème
BOISSON Sophie	Pôle contrôle expertise Paris 13ème
LONGE Christian	Pôle contrôle expertise Paris 14ème
HOURY Isabelle	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel
HOURY Isabelle	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker
ROUVROY Pascale	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette
RAY Laure	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine
DEPROST Sylvain	Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles
SANANIKONE Ratsamy	Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes
FAIJEAN Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 18ème
VOCHELET Alain	Pôle contrôle expertise Paris 19ème
VOCHELET Alain , p.i	Pôle contrôle expertise Paris 20ème
	Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière
GAGNAIRE Stéphane, p.i	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14ème
DUCHENE Marc	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13ème
DEFORGE Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème
GOGUET Mireille	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème
FERRON Gaëlle	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre
ANNEQUIN Nicole	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12ème
CLOTEAU Valentine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème
TRESARRIEU Elizabeth	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil
AUDRAS Cyril	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette
GRAVIERE Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine
BRICHET Annie	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème
MADROLLE Nathalie	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20ème
	Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)
	Pôles de Recouvrement Spécialisé
	PRS - Parisien 1
	PRS - Parisien 2
	PRS DNVSF
	Centres des Impôts Fonciers
	CDIF 1
	CDIF 2
CRASPAIL Dominique	
PERILLIER Bernard	
DUNAS Eric	
ROMBAUT Fabienne	
PEDEUTOUR Nicole	
KAMINSKE Martial	

SIGNÉ
Fabienne DEGORCE
Administrateur des Finances publiques

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

75-2019-06-03-003

Arrêté
portant délégation de signature
au titre de la mission interministérielle de lutte contre les
drogues
et les conduites addictives (MILDECA)



PREFET DE PARIS

Arrêté n° portant délégation de signature au titre de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment son article 43 ;

Vu le décret n° 2014-322 du 11 mars 2014 relatif à la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives ;

Vu le décret du 27 novembre 2013 portant nomination de M. Olivier ANDRE, directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier ANDRE, directeur de la modernisation et de l'administration, coordonnateur pour la politique de la ville et chef de projet départemental, chargé de la lutte contre les drogues et les conduites addictives pour Paris et coordonnateur au niveau régional pour l'Ile-de-France, à l'effet de signer :

- les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux actions de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives,

Programme 129 : coordination du travail gouvernemental – **Action 15** « mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives » ;

- les décisions et conventions de subvention d'un montant inférieur à 100 000€ par acte, et leurs avenants ;
- les décisions d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention d'un montant inférieur à 100 000€ par acte, et leurs avenants ;

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 3 juin 2019

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris

Signé

Michel CADOT

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

75-2019-06-03-001

Arrêté
portant délégation de signature
au titre des crédits de la politique de la ville
pour le département de Paris (Programme 147)



PREFET DE PARIS

Arrêté n°

portant délégation de signature au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris (Programme 147)

Le préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 modifiée de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 27 novembre 2013 portant nomination de M. Olivier ANDRE, directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 14 juin 2017 nommant M. Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2017-06-19-021 - IDF-2017-06-19-036 du 19 juin 2017 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2017-07-11-016 du 11 juillet 2017 portant organisation de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2017 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de M. Frank PLOUVIEZ, directeur du travail hors classe, dans l'emploi de directeur départemental de la cohésion sociale de Paris ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Olivier ANDRE, directeur de la modernisation et de l'administration, coordonnateur pour la politique de la ville et chef de projet départemental, chargé de la lutte contre les drogues et les conduites addictives pour Paris, coordonnateur au niveau régional pour l'Île-de-France, à l'effet de signer :

- les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux crédits de la politique de la ville (programme 147) ;

- les décisions et conventions de subvention d'un montant inférieur à 100 000€ par acte et leurs avenants ;
- les décisions d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention d'un montant inférieur à 100 000€ par acte et leurs avenants ;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier ANDRE, délégation de signature est donnée à M. Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris, à l'effet de signer :

- les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux crédits de la politique de la ville (programme 147) ;
- les décisions et conventions de subvention d'un montant inférieur à 50 000€ par acte et leurs avenants ;
- les décisions d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention d'un montant inférieur à 50 000€ par acte et leurs avenants.

En application des dispositions de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 susvisé, pour les cas d'absence et d'empêchement, M. Frank PLOUVIEZ est autorisé à donner délégation de signature pour ces actes et décisions aux agents placés sous son autorité, dans la limite de leurs attributions.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/>

Fait à Paris, le 3 juin 2019

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris

Signé

Michel CADOT

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

75-2019-06-03-002

Arrêté
portant délégation de signature
au titre du Fonds interministériel de prévention de la
délinquance (FIPD)



PREFET DE PARIS

Arrêté n°

portant délégation de signature au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Le préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 modifiée pour l'égalité des chances ;

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, notamment son article 5, créant un fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifiée relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour l'application de l'article 5 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 et relatif au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret du 27 novembre 2013 portant nomination de M. Olivier ANDRE, directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2017-06-19-021 - IDF-2017-06-19-036 du 19 juin 2017 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2017-07-11-016 du 11 juillet 2017 portant organisation de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2017 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Monsieur Frank PLOUVIEZ, directeur du travail hors classe, dans l'emploi de directeur départemental de la cohésion sociale de Paris ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Olivier ANDRE, directeur de la modernisation et de l'administration, coordonnateur pour la politique de la ville et chef de projet départemental, chargé de la lutte contre les drogues et les conduites addictives pour Paris, coordonnateur au niveau régional pour l'Ile-de-France, à l'effet de signer :

- les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives au fonds d'intervention de la prévention de la délinquance (FIPD) ;
- les décisions et conventions de subvention d'un montant inférieur à 100 000€ par acte, et leurs avenants ;
- les décisions d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention d'un montant inférieur à 100 000€ par acte, et leurs avenants ;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier ANDRE, délégation de signature est donnée à M. Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris, à l'effet de signer :

- les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives au fonds d'intervention de la prévention de la délinquance (FIPD) ;
- les décisions et conventions de subvention relatives au Fonds interministériel de la prévention de la délinquance d'un montant inférieur à 50 000€ par acte, et leurs avenants ;
- les décisions d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention d'un montant inférieur à 50 000€ par acte, et leurs avenants.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/>

Fait à Paris, le 3 juin 2019

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris

Signé

Michel CADOT

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

75-2019-05-27-006

Arrêté préfectoral
portant délégation de signature à certains agents de la
mission des affaires juridiques de la préfecture
de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris



**PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS**

Arrêté préfectoral n°

portant délégation de signature à certains agents de la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des juridictions administratives ;

Vu le code des juridictions financières ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L328-14 ;

Vu la loi n° 75-1331 du 31 décembre 1975 modifiée portant réforme du régime administratif de la ville de Paris ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, ensemble la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 modifiée portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu l'ordonnance n° 2018-74 du 8 février 2018 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Ville de Paris ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 38, 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur François RAVIER, en qualité de préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Julien CHARLES en qualité de préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France ;

Vu le décret du 7 mai 2019 portant nomination de Monsieur François RAVIER en qualité de préfet de la Haute-Corse ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2018-04-25-011 et IDF-2018-04-25-007 du 25 avril 2018 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 1^{er} février 2019 portant nomination de Monsieur Éric PLUMEJEAN, attaché d'administration hors classe, en qualité de chargé de mission pour les affaires juridiques au secrétariat général pour les affaires régionales d'Ile-de-France ;

Sur la proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Au titre du contrôle de légalité, du contrôle budgétaire et du contentieux ainsi que du conseil et de l'expertise juridiques se rapportant aux compétences et attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, délégation de signature est donnée à M. Julien CHARLES, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France, à l'effet de signer tous actes ou pièces y afférents, ainsi que tous actes ou pièces valant saisine des juridictions administratives, financières et judiciaires, à l'exclusion :

- des instructions ou circulaires adressées aux collectivités ;
- des recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité ;
- des requêtes, déférés, mémoires auprès des différentes juridictions ;
- des actes défavorables faisant grief à des tiers.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien CHARLES, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France, délégation de signature est donnée à M. Éric PLUMEJEAU, attaché d'administration hors classe, chargé de mission pour les affaires juridiques auprès du préfet de région Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant des attributions de la mission des affaires juridiques et du correspondant du délégué à la protection des données à caractère personnel, à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1°) les actes et pièces exclus de la présente délégation et énumérés à l'article 1^{er} ;
- 2°) les correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;
- 3°) les correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien CHARLES, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France, et de M. Éric PLUMEJEAU, attaché d'administration hors classe, chargé de mission pour les affaires juridiques auprès du préfet de région Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à Mme Tiphaine PODAN, attachée principale d'administration, adjointe au chef du service des collectivités locales et du contentieux, à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence du service des collectivités locales et du contentieux à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1°) les actes et pièces exclus de la présente délégation et énumérés à l'article 1^{er} ;
- 2°) les correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;
- 3°) les arrêtés de mandatement d'office ;
- 4°) les correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien CHARLES, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France, de M. Éric PLUMEJEAU, attaché d'administration hors classe, chargé de mission pour les affaires juridiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, et de Mme Tiphaine PODAN, attachée principale d'administration, adjointe au chef du service des collectivités locales et du contentieux, délégation de signature est donnée, pour les actes ou pièces énumérés à l'article 3 du présent arrêté, sous réserve des exclusions prévues à cet article et dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Cécile NOUR, chef du bureau du contrôle de légalité des actes d'urbanisme, à M. Philippe ATANGANA, chef du bureau du contrôle de légalité des actes de la commande publique, à Madame Frédérique MALAYEUDE, cheffe du bureau des finances locales, à M. Xavier DUMAS, chef du bureau du contentieux, attachés d'administration, et à M. Gurvan SALAUN, chef du bureau du contrôle de légalité des actes de personnel et affaires générales, attaché principal d'administration.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien CHARLES, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France, et de M. Éric PLUMEJEAU, attaché

d'administration hors classe, chargé de mission pour les affaires juridiques auprès du préfet de région Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée principale d'administration, cheffe du bureau du conseil et de l'expertise juridiques, à l'effet de signer ou viser les actes et correspondances administratives relevant des attributions de son bureau, y compris ceux relevant des attributions de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs, sous réserve des exclusions prévues à l'article 2.

ARTICLE 6 : Au titre des attributions de la mission des affaires juridiques fixées par l'arrêté portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, se rapportant aux compétences et attributions du préfet de Paris, délégation de signature est donnée à M. Éric PLUMEJEAU, attaché d'administration hors classe, chargé de mission pour les affaires juridiques auprès du préfet la région Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, à l'effet de signer ou viser :

1°) tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques, à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- a) les recours contentieux dans le cadre du contrôle de légalité ;
- b) les correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;
- c) les déclinatoires de compétence et arrêtés de conflits ;

2°) les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques et notamment :

- a) les bons de commande dont le montant n'excède pas 10 000 euros ;
- b) les certifications "Certifie exact et service fait" ;
- c) les états pour servir au paiement ;

3°) tous actes, correspondances ou pièces relevant des attributions de correspondant du délégué à la protection des données à caractère personnel du ministre de l'intérieur.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric PLUMEJEAU, attaché d'administration hors classe, chargé de mission pour les affaires juridiques auprès du préfet de région Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à Mme Tiphaine PODAN, attachée principale d'administration, adjointe au chef du service des collectivités locales et du contentieux, à l'effet de signer ou viser :

1°) tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence du service des collectivités locales et du contentieux, à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- a) recours gracieux et contentieux dans le cadre du contrôle de légalité ;
- b) correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;
- c) déclinatoires de compétence et arrêtés de conflits ;
- d) arrêtés de mandatement d'office ;
- e) correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs ;

2°) les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques mentionnés au 2°) de l'article 6.

ARTICLE 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric PLUMEJEAU, attaché d'administration hors classe, chargé de mission pour les affaires juridiques auprès du préfet de région Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, et de Mme Tiphaine PODAN, attachée principale d'administration, adjointe au chef du service des collectivités locales et du contentieux, délégation de signature est donnée, pour les actes ou pièces énumérés au 1° de l'article 8 du présent arrêté, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Cécile NOUR, chef du bureau du contrôle de légalité des actes d'urbanisme, à M. Philippe ATANGANA, chef du bureau du contrôle de légalité des actes de la commande publique, à Madame Frédérique MALAYEUDE, cheffe du bureau des finances locales, à M. Xavier DUMAS, chef du bureau du contentieux, attachés

d'administration, et à M. Gurvan SALAUN, chef du bureau du contrôle de légalité des actes de personnel et affaires générales, attaché principal d'administration.

ARTICLE 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric PLUMEJEAU, attaché d'administration hors classe, chargé de mission pour les affaires juridiques auprès du préfet de région Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée principale d'administration, cheffe du bureau du conseil et de l'expertise juridiques, à l'effet de signer ou viser les actes et correspondances administratives relevant des attributions de son bureau, y compris ceux relevant des attributions de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs, ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques mentionnés au 2°) de l'article 6.

ARTICLE 10 : L'arrêté préfectoral n° IDF-2019-02-25-007 et 75-2019-02-25-004 du 25 février 2019 portant délégation de signature à certains agents de la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est abrogé.

ARTICLE 11 : Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France et le chargé de mission pour les affaires juridiques auprès du préfet de région Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur le lendemain de sa publication aux recueils régional et départemental des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 27 mai 2019

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris

Michel CADOT

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

75-2019-06-03-004

Arrêté préfectoral
portant délégation de signature à M. Olivier ANDRE,
directeur de la modernisation et de
l'administration à la préfecture de la région
d'Ile-de-France, préfecture de Paris.



**PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS**

Arrêté préfectoral n°

portant délégation de signature à M. Olivier ANDRE, directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, ensemble la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n°85-1098 du 11 octobre 1985 modifiée relative à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment son article 43 ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 27 novembre 2013 portant nomination de M. Olivier ANDRE, directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté en date du 21 mars 2017 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur nommant M. Jean-Louis AMAT, sous-préfet hors classe, sous-directeur, adjoint au directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°75-2018-04-25-011 et n°IDF-2018-04-25-007 du 25 avril 2018 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Sous réserve des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée à M. Olivier ANDRE, directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la direction de la modernisation et de l'administration, ainsi que tous actes ou pièces valant saisine des tribunaux administratif et judiciaire au titre du contentieux électoral.

ARTICLE 2 : Les dispositions de l'article 1^{er} du présent arrêté ne sont pas applicables aux actes suivants :

- Arrêtés portant constitution de commissions administratives, à l'exception des commissions mises en place pour les élections politiques et professionnelles,
- Directives générales concernant le recensement de la population,
- Substitution au maire dans les cas prévus à l'article L. 2122.34 du code général des collectivités territoriales,
- Présentation au conseil de Paris, siégeant en formation de conseil général, du rapport annuel des chefs des services de l'Etat dans le département,
- Décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré en matière d'engagement de dépense

ARTICLE 3 : En cas de vacance momentanée, d'absence ou d'empêchement de M. Olivier ANDRE, directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, la délégation de signature qui lui est consentie par le présent arrêté est exercée par M. Jean-Louis AMAT, sous-directeur, adjoint au directeur de la modernisation et de l'administration, à l'exception des actes énumérés à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Rémy VUILLEMIN, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication, à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service,
- les bons de commande dont le montant n'excède pas 4 000 €,
- les certifications « certifié exact et service fait »,
- les états pour servir au paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Rémy VUILLEMIN, la délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc VADO, adjoint au chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication pour les missions de « support technique des systèmes d'information et de communication » et à M. David NOULET, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur, responsable départemental de la sécurité des systèmes d'information, adjoint au chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication, pour les missions de « sécurité des systèmes d'information et de communication ».

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine LAUFER, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau du BOP « administration territoriale » et de la modernisation, à l'effet de signer :

- toutes notes et correspondances administratives courantes ;
- tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion du budget opérationnel de programme « administration territoriale » (n°307).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine LAUFER, la même délégation de signature est donnée à M. Romain BOULANGER, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau du BOP « administration territoriale » et de la modernisation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M Romain BOULANGER, la même délégation de signature est donnée à M. Yves GRECO, attaché d'administration de l'Etat, chargé de mission qualité/animation du changement.

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie DULEY, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du centre des services partagés régional, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes, circulaires relevant de la compétence et des attributions du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef du centre de services partagés régional, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BEUSELINCK, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du centre de services partagés régional pour le secteur investissements et actes complexes et à M. Fabio BORZI, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du centre de services partagés régional pour le secteur interventions et dépenses courantes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BEUSELINCK, adjoint au chef du centre de services partagés régional pour le secteur investissements et actes complexes et de M. Fabio BORZI, adjoint au chef du centre de services partagés régional pour le secteur interventions et dépenses courantes, délégation de signature est donnée à M. Christophe LEITE, chef de la section des actes complexes, à Mme Francia JABIN, chef de section départementale et à M. Fabrice SILENE, chef de section départementale, à l'effet de signer les documents et correspondances émanant de leurs sections respectives.

ARTICLE 7 : Délégation de signature est donnée à M. Thierry BAYLE, attaché d'administration de l'Etat hors classe, chef du bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes, circulaires relevant de la compétence et des attributions du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BAYLE, chef du bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires, délégation de signature est donnée à Mme Alice GUILLEMOT, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef de bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice GUILLEMOT, adjointe au chef de bureau, délégation de signature est donnée à M. Pascal MORIN, chef de la section des affaires financières et immobilières et à Mme Hanane FARTOUT, chef de la section des marchés publics, à l'effet de signer les correspondances émanant de leurs sections respectives.

ARTICLE 8 : Délégation de signature est donnée à Mme Amélie Le NEST, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau des ressources humaines et du dialogue social, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de la compétence et des attributions du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amélie Le NEST, chef de bureau, délégation de signature est donnée :

- à Mme Mathilde CARDON, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau des ressources humaines et du dialogue social, à l'effet de signer les actes et pièces mentionnés au premier alinéa du présent article et relevant de la compétence du bureau ;

- à Mme Brigitte-Marie EL KHILALI, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau des ressources humaines et du dialogue social à l'effet de signer les actes et pièces mentionnés au premier alinéa du présent article et relevant de la compétence du bureau.

Délégation de signature est donnée à Mme Claudia BRANJAUNEAU, chef de la section Action Sociale, à Mme Béatrice GUILLOTON, chef de la section Recrutement-Mobilité, à Mme Alexia CURCI, chef de la section Rémunération et retraite, à l'effet de signer tout courrier ou note interne concernant une situation individuelle, à l'intention de l'agent ou du service concerné, et relatif à la transmission ou demande d'informations ou à une notification d'acte individuel.

Délégation de signature est donnée à Mme Monique KALLAM, attachée d'administration de l'Etat, déléguée régionale et départementale à la formation à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de la compétence et des attributions de la délégation régionale et départementale à la formation, y compris les bons de commande dont le montant n'excède pas 2 000€ et les certifications « certifié exact et service fait ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique KALLAM, délégation de signature est donnée à M. François FIEMS, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- les convocations des stagiaires aux formations organisées ;
- les bons de commande relatifs à l'hébergement des formateurs ou des stagiaires, dont le montant n'excède pas 2000€ ;
- les certifications « certifié exact et certifié ».

ARTICLE 9 : Délégation est donnée à M. Pascal GROELL, ingénieur des services techniques du ministère de l'intérieur, chef du bureau des moyens et de la logistique, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du bureau, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans la limite de 5 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GROELL, délégation de signature est donnée à Mme Lydie MATOSSIAN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau, chef de la section logistique, à l'effet de signer dans le cadre des attributions du bureau, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans la limite de 3 000 euros HT ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lydie MATOSSIAN, délégation de signature est donnée à :

- Mme Christine BLE, chef de la section administrative, à l'effet de signer dans le cadre des attributions du bureau, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans la limite de 3 000 euros HT ;
- M. Thierry STRUCK, chef de la section travaux et logistique, à l'effet de signer dans le cadre des attributions du bureau, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans la limite de 3 000 euros HT.

ARTICLE 10 : Délégation est donnée à Mme Anne GILLOT, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, à l'effet de signer les actes et pièces relevant des attributions du bureau, à l'exception des courriers nominatifs adressés aux ministères et aux titulaires de mandats électifs, des actes relatifs aux procédures contentieuses ainsi que :

- des décisions négatives concernant les contrats liant l'Etat aux établissements d'enseignement privé,
- des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner, d'acquérir et d'emprunter pour les établissements reconnus d'utilité publique, d'une valeur supérieure à 200 000 €,
- des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner et d'acquérir pour les congrégations, d'une valeur supérieure à 200 000 €

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne GILLOT, chef de bureau, délégation de signature est donnée à Mme Alice CHATEAU-MOREAU, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, à l'effet de signer les actes et pièces mentionnés au premier alinéa du présent article et relevant de la compétence du bureau ;

ARTICLE 11 : Délégation de signature est donnée à Mme Chantal GERVAIS, attachée principale d'administration, chef du bureau des actions de l'Etat, à l'effet de signer tous actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de la compétence et des attributions du bureau.

ARTICLE 12 : Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Anne VERNHES, chef du bureau des délégués du préfet, à l'effet de signer tous actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de la compétence et des attributions du bureau.

ARTICLE 13 : L'arrêté préfectoral n° 75-2018-09-05-007 – IDF-2018-09-05-006 du 5 septembre 2018 portant délégation de signature à M. Olivier ANDRE, directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris sont abrogés.

ARTICLE 14 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

Fait à Paris, le 3 juin 2019

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris

Signé

Michel CADOT